naissant avec les habitudes modestes de la famille Hennion et ses habituelles relations, les bons Flamands devinèrent bientôt que Sylvain Hennion était tombé entre les mains de gens qui le plumeraient comme un pigeon.

On ne tarda pas, en effet, à apprendre que dès la mort du père Hennion (qui survint à ce moment) les belles fermes et les terres étaient successivement vendues et à intervalles très rapprochés.

Puis ce furent les biens de Mme Hennion, qui donna jusqu'à son dernier sou pour faire honneur à la signature de son père.

Pendant ce temps, chez le comte, on menait joyeuse vie et l'on faisait acheter à Hennion le titre de *comte d'Orbetello*. Puis on lui faisait prendre des titres d'une affaire qui tourna mal (usine d'Ercuis, si je ne me trompe), des terrains où l'on devait faire un champ de courses, des inventions magnifiques, etc.

Ruiné de la plus complète façon, on dit que Sylvain Hennion s'empoisonna. Sa mère resta sans aucune ressource à un âge avancé et je crois qu'elle vit d'une modeste pension que lui sert une de ses sœurs.

Sylvain Hennion est mort ruiné pour avoir voulu, lui, riche bourgeois de province, devenir un gentilhomme à la mode et pour s'être placé sous les auspices d'un brillant chevalier d'industrie qu'il prenait pour un honnête arbitre des élégances.

Cette lettre, exacte en presque toutes ses parties, dit la *Libre Parole*, est malheureusement incomplète.

Elle ne dit point qu'elle était l'invention magnifique qui devait reconstituer et rendre colossale la fortune du très naïf Sylvain Hennion.

C'est cette lacune que nous allons combler.

L'histoire est, en vérité, trop curieuse pour qu'elle ne soit pas contée. Elle montrera combien est grande la naïveté des hommes — disons le mot : leur imbécilité.

Une invention merveilleuse

Mme Hennion et le pastoral Sylvain, complètement ruinés par les escroqueries de de Cesti, réduits même à recevoir l'hospitalité dans une famille amie, s'étaient un jour décidés à adresser une plainte contre l'escroc au procureur de la République.

Simple projet, du reste, dont de Cesti eut bientôt connaissance.

Aussitôt il accourt, il pleure, il demande grâce, il fait les plus belles promesses et obtient son pardon.

Les promesses de de Cesti! Autant en emporte le vent. Mme Hennion s'en aperçut bientôt.

Alors, nouvelle velléité de sa part de déposer une plainte et nouvelle visite de de Cesti :

— « Ce que vous allez faire, dit l'escroc avec des trémolos dans la voix, aura des conséquences fatales pour nous. Si l'on tente de m'arrêter, je me brûlerai la cervelle et j'emporterai dans ma tombe un secret qui pourrait faire la fortune du monde.

» Plus heureux que les alchimistes, j'ai découvert le moyen de changer en or ou en argent les métaux les plus vils.

» Allons ! ayez confiance en moi. Et vous, Sylvain, préparez-vous à assister à mes expériences. »

Mme Hennion et le doux Sylvain était naïfs — ô combien ! — ils crurent cet homme qui cependant n'avait fait que les tromper jusqu'alors, et le soir ils s'endormirent en faisant les rêves les plus invraisemblables et les plus doux.

Premières expériences

Deux jours après, Sylvain, demeurant avec sa mère, avenue de Neuilly, 84, chez M. B., reçut par le dernier courrier une lettre de de Cesti, ainsi conçue :

« Je viendrai vous prendre demain matin à neuf heures. Soyez prêt. »

Sylvain fut prêt. On se met en route.

La voiture de De Cesti avait pris le chemin qui conduit à la rue Bourg-l'Abbé. Elle s'arrêta devant une maison dont le propriétaire, M. G..., avait mis à la disposition de de Cesti, — aux frais de Sylvain bien entendu — une machine Méritens nécessaire pour ses expériences.

Dans une chambre mystérieusement close et dont tout le monde fut écarté, l'escroc s'enferma longuement avec le malheureux Sylvain.

Que se passa-t-il alors? De Cesti seul pourrait le dire.

Quoi qu'il en soit, Sylvain sortit émerveillé et il s'empressa d'accourir chez M. le professeur P., maintenant décédé.

Il ne le trouva pas, et le soir même il lui écrivit cette lettre :

Cher monsieur,

Je suis allé aujourd'hui même à votre bureau afin de vous montrer un précipité qui a été obtenu par un procédé tout à fait extraordinaire.

Voici ce que *j'ai vu de mes propres yeux*.

Un de mes amis a versé une solution de nitrate d'argent dans de l'eau, et au moyen d'un courant énergique et alternatif il a, par un procédé inconnu par moi, précipité l'argent à l'état métallique et en gros morceaux irréguliers ayant des formes tout à fait remarquables.

Il paraît que tous les métaux peuvent être ainsi précipités et rendre des services à la metallurgie.

Je suis désireux de savoir si vous êtes au courant de ce procédé et je serais heureux de vous voir pour vous montrer le résultat de cette découverte.

Recevez, etc.

Le professeur P... ne répondit pas.

Résultats concluants

Naturellement, Sylvain devait faire tous les frais des expériences, et ces frais, on le devine, étaient très élevés. Nous avons entre les mains des notes et des factures.

Aussi le pauvre naïf, complètement démuni, s'adressa-t-il à M. B..., son hôte.

M. B... était âgé de cinquante-trois ans et père de trois enfants. Sa femme était atteinte de la fièvre typhoïde et il se trouvait lui-même dans une situation très obérée.

Il n'hésita pas cependant, en voyant l'enthousiasme du jeune Hennion, à vendre ses derniers titres, à engager ses meubles et à contracter de gros emprunts. *Auri sacra fames*...

Est-il besoin de le dire ? M. B... devait être une nouvelle victime de de Cesti.

Celui-ci continuait, en effet, le cours de ses impostures, et voici comme il agissait :

Avant de partir pour la rue Bourg-l'Abbé, il remettait à Sylvain trois ou quatre petites plaques très minces en cuivre ou en plomb, portant des chiffres repoussés que le naïf avait soin d'inscrire sur son carnet.

En arrivant à l'usine, on revêtait la blouse de travail, puis cette formalité accomplie, Sylvain précipitait lui-même les plaques dans un bassin rempli d'eau trouble et tout entouré de piles et d'appareils bizarres.

Un quart d'heure se passait, puis de Cesti plongeait à son tour ses mains dans le récipient et il repêchait dans l'eau trouble une plaque de même dimension portant bien les mêmes chiffres, mais d'or le plus pur et le plus fin.

C'était à n'y point croire.

Malheureusement tel trafic ne pouvait durer très longtemps et, un beau jour, de Cesti disparut en prétextant des voyages imposés par ses très importantes affaires.

Cette fuite ouvrit les yeux de M. B..., et ce brave homme décida enfin Mme Hennion à porter plainte.

De Cesti fut appelé par le juge d'instruction et il comprit tout de suite que les affaires se gâteraient.

Alors avec son impudence et son cynisme ordinaires il vient se jeter dans les bras de Sylvain et aux pieds de sa mère.

Oui, j'ai eu tort, dit-il, mais ne me perdez pas. Retirez votre plainte et je vous livrerai mon secret. Sylvain ayez pitié de moi. »

Chose incroyable ! Sylvain se laissa apitoyer.

Les fioles mystérieuses

Mais de Cesti avait fait une promesse, il lui fallait s'exécuter. Il se mit donc en mesure de divulguer son secret. Dans ce but il remit de temps en temps à Sylvain une petite fiole très soigneusement bouchée avec de la cire et contenant un liquide incolore.

Le jeune Henrion devait étiqueter et numéroter ces fioles dès qu'il les recevait, il devait aussi les tenir soigneusement à l'ombre dans un endroit très sec.

Surtout, pas d'erreurs, lui disait bien souvent Cesti, ce serait terrible !

Au bout de quelques semaines le jeune Hennion se vit posesseur d'un nombre considérable de fioles et il voulut en connaître l'usage.

Le quart d'heure de Rabelais sonnait pour de Cesti. Le misérable disparut à nouveau pour cause de voyage. Alors Sylvain, impatient et curieux, se résolut à faire analyser à grand frais le liquide contenu dans les bouteilles mystérieuses. Ce liquide était simplement de l'eau filtrée,

Cette fois la mesure était comble.

De Cesti fut définitivement remis par Mme et M. Hennion entre les mains de la justice.

L'instruction marcha rapidement et l'escroc pressentit qu'on allait l'arrêter.

Sylvain l'avait perdu, il résolut alors de se sauver par Sylvain, et tel était son ascendant sur le pauvre être, qu'il réussit dans son projet.

Une réconciliation eut lieu.

De ce jour Cesti et Sylvain furent continuellement ensemble en voiture, au café, au Crédit Lyonnais, à l'hôtel Continental. Le fabricant d'or emmena même sa victime en Angleterre, et retour de Londres il l'attira sans cesse chez lui à l'heure des repas afin que des gens à sa solde puissent constater que Hennion et Cesti étaient dans les termes les meilleurs.

Le juge d'instruction, dès lors, ne sut plus que penser et, n'osant point conclure contre M. le comte Lionel de Cesti, il clôtura son enquête et rendit une ordonnance de non lieu.

De Cesti était sauvé.

La mort de Sylvain Hennion

Peu de temps après, Sylvain mourait empoisonné.

Crime ou suicide ? Il serait bien difficile de le dire.

Voici, en tout cas, deux faits étranges qui se passèrent au mois de septembre 1899 :

Au commencement de ce mois, Sylvain recevait une lettre dans laquelle on lui donnait un rendez-vous à la gare de Fontainebleau pour le dimanche suivant.

« J'ai, disait la lettre, à vous entrenir d'une » affaire importante, Soyez exact. »

Le pauvre Sylvain croyait toujours aux affaires importantes.

Mais si la signature de la lettre était celle d'un monsieur bien connu de Sylvain, l'écriture ne semblait pas authentique.

Tout l'entourage du pauvre diable lui conseilla de ne pas se rendre au rendez-vous.

Il fit bien sans doute, car plus tard on apprit de la personne même dont le mystérieux correspondant avait emprunté le nom, qu'elle n'avait pas écrit cette lettre.

Enfin, vers le milieu de ce même mois de septembre, Mme Hennion, qui était atteinte d'une très grave maladie de cœur, reçut pendant une courte absence de Sylvain une dépêche qui lui disait :

« Venez immédiatement à la Morgue pour « y réclamer le cadavre de votre fils. Signé : « Balandreau. »

Mme Hennion faillit mourir de cette émotion. Sylvain rentra le même soir.

Quelque temps après le décès de son fils, l'incurable naïf, une autopsie du cadavre fut faite par autorité de justice, mais le résultat de l'examen des viscères ne fut jamais connu.

Fût-ce de Cesti qui écrivit la lettre et le télégramme dont nous venons de parler; dans quelle mesure contribua-t-il à la mort de Sylvain Hennion ? Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir.

M. Meyer, juge d'instruction, s'efforcera-t-il de faire la lumière?

LES LARGESSES de Jacques Saint-Cère

Le *Gaulois*, dans un portrait de Jacques St-Cère, raconte qu'au jour de l'an de l'autre année il eut une fantaisie de millionnaire et offrit « d'heure en heure » pendant toute la journée du 1er janvier, des étrennes variées à une amie qui lui tenait au cœur, et ce furent, dès neuf heures du matin, des boutons d'oreilles en brillants; à dix heures, des fourrures; — à onze heures, des pièces d'argenterie ; — à midi, des fleurs; — à une heure, des fruits des tropiques; — à deux heures, des dentelles; — à trois heures, un éventail ancien ; — à quatre heures, un panier de vin de Chypre ; — à cinq heures, un kakoschnik russe garni de grosses turquoises; — à six heures, un nécessaire de toilette monté en vermeil ; — à sept heures, un bracelet en pierres de couleur ; — à huit heures, un coupé tout attelé... à neuf heures, il s'offrait lui-même et fut bien reçu, dit la légende.

LA JOURNÉE DE DIMANCHE
ARRESTATION
de M. Georges Labruyère

Paris, 12 janvier. — M. Georges Labruyère, publiciste, a été invité à se rendre chez M. Meyer, juge d'instruction. Il a été entendu ce matin. Une perquisition a été opérée à son domicile ce matin par M. Bernard. Après lui avoir fait subir un très long interrogatoire et après en avoir conféré avec le procureur de la République, M. Meyer a mis M. de Labruyère en état d'arrestation.

***

M. Georges Poidebard de Labruyère est âgé de 44 ans. Fondateur de la *Cocarde*, il avait pris une part active au mouvement boulangiste, et se sépara de ses amis pour créer le journal la *Jeune République*.

On se rappelle le rôle qu'il joua en 1891, lors de l'évasion de Padlewski, le meurtrier du général Séliverstof, assassiné à l'hôtel de Pade.

Chez Mme Séverine

L'Agence Nationale nous communique l'information suivante :

Des recherches ayant été faites, ce matin, par la justice, dans les papiers que possédait M. de Labruyère, 14, boulevard Montmartre, un rédacteur de l'Agence Nationale s'est rendu à cette adresse et a pu voir le secrétaire de Mme Séverine.

» Il est inexact, a-t-dit, qu'une perquisition ait été opérée ici ; M. de Labruyère et Mme Séverine ayant des affaires absolument indépendantes, les démêlés que peut avoir M. de Labruyère avec la justice ne touchent aucunement Mme Séverine.

» En tout cas, M. de Labruyère a passé la soirée d'hier avec nous ; mais il est parti presque immédiatement après le dîner et nous ne l'avons pas revu. Quant à Mme Séverine, sortie ce matin de bonne heure, elle ne rentrera que tard dans la soirée. »

Perquisition chez Chiarisolo

Corbeil, 12 janvier. — Le procureur de la République du parquet de Corbeil, accompagné d'un juge d'instruction et de M. Hamard, sous-chef de la sûreté, ont fait une perquisition, ce matin, à Villeneuve-Saint-Georges, au domicile de M. Chiarisolo, 15, rue de Crosnes.

Les magistrats ont dû requérir un serrurier pour pénétrer dans la maison et se sont retirés en emportant divers documents.

Les magistrats avaient également un mandat d'amener qu'ils n'ont pu exécuter, car samedi M. Chiarisolo avait quitté de très bonne heure son domicile.

Il s'était rendu à la gare de Villeneuve-Saint-Georges pour prendre le train qui part à 3 h. 45 pour Paris. Mais il ne put le prendre ; ce train venait de partir.

M. Chiarisolo eut une altercation avec le chef de gare, déclarant que le train était parti deux minutes avant l'heure. Il quitta Villeneuve par le train suivant de six heures du matin.

La Soirée

M. Meyer, juge d'instruction, a quitté très tard le Palais de justice, après avoir ordonné pour demain, assure-t-on, des opérations qui nous réserveraient de grosses surprises.

Une perquisition a eu lieu à 7 h. 1/2 au domicile de M. de Labruyère et de Mme Severine. Un grand nombre de documents et papiers ont été transportés au Palais. M. de Labruyère a été conduit au dépôt.

Faits divers Télégraphiques
(De nos correspondants spéciaux)

LE SUICIDE DE JACQUES MEYER. — Paris, 12 janvier. — On annonce qu'un juge d'instruction serait désigné demain pour examiner les papiers de M. Jacques Meyer, à rechercher les causes véritables du suicide de ce financier.

Nouvelles étrangères
Les Italiens en Afrique

Rome, 12 janvier. — Une dépêche du général Buratieri annonce de nouvelles attaques des Choans contre Malzalé le 8 et le 7.

Les Choans furent complètement repoussés.

Rome, 12 janvier. — D'après les renseignements pris aux meilleures sources le général Baratieri quittera Adigrat seulement jeudi avec 23.000 hommes et 36 canons.

En attendant il a envoyé le colonel Albertone occuper Aga-Agamus, à 30 kilomètres au sud d'Adigrat. Sur ce point la route de Makalé n'a qu'une largeur de 6 mètres et se trouve encaissée entre de hautes parois granatiques.

Le seul but de cette occupation est d'empêcher l'armée italienne d'être surprise tout entière. Le général Baratieri pourra atteindre Makalé en 3 jours de marche. De la sorte, si les Choans ne quittent pas les positions actuelles, la bataille décisive aura lieu le samedi ou dimanche. On espère que Makalé pourra tenir jusque là.

Le départ d'Adigrat ne peut avoir lieu avant jeudi à cause de la nécessité de concentrer le maximum de renforts en hommes, en artillerie et en approvisionnements.

Pendant la durée des opérations, le vice-amiral Turi est chargé du gouvernement civil de l'Erythrée et le général Lambert lui est adjoint pour la partie militaire.

LA BELGIQUE
UN ANCIEN CRIME
Les remords d'un assassin

Au mois de janvier 1893, on trouvait en Belgique, dans un fossé bordant la route de Menin, et à moitié enseveli dans la neige, le cadavre sanglant et mutilé d'un ouvrier de l'usine à gaz, nommé Henri Delrue, sorti la veille de l'usine avec sa quinzaine, 49 francs. Delrue avait été assassiné et dépouillé de son argent. L'instruction ouverte sur ce crime n'avait pas abouti. L'affaire était classée.

Au grand soulagement de l'opinion publique, les auteurs du crime (ils étaient deux) sont enfin connus, grâce aux remords de l'un d'eux, nommé Pierre Decommèze, âgé de 25 ans, actuellement en prison pour vol. Il vient d'être condamné à quinze ans de détention, pour plusieurs vols qualifiés. Il demanda à voir le procureur du roi et lui fit des révélations qui ont amené l'arrestation de son complice, Auguste Smyn, également ouvrier à l'usine à gaz à Menin. Ces deux criminels passeront sous peu aux assises.

Dernière Heure
CHIARISOLO
se constituera prisonnier

Paris, 12 janvier. — M. Chiarosolo n'est pas en fuite comme on l'a dit.

Revenu à Paris hier matin par le train qui passe à 6 heures à Villeneuve-Saint-Georges, il alla demander conseil à ses amis.

Tout d'abord, effrayé des commentaires faits sur lui, il songea à s'enfuir, mais après réflexion, estimant que son cas, examiné par le juge, ne pourrait entraîner contre lui que l'accusation d'imprudence, il résolut de se constituer prisonnier. C'est demain dans la matinée que M. Schiarisalo se présentera au cabinet de M. Meyer.

La rentrée des Chambres

C'est demain mardi, 14 janvier, que les Chambres ouvrent leur session ordinaire de 1896, dont la durée, on le sait, doit être au minimum de cinq mois. L'ordre du jour de la séance de rentrée vient d'être dressé par les soins de la présidence de chaque assemblée.

A la Chambre des députés il comporte l'installation du président d'âge et l'élection du bureau définitif qui donne lieu, suivant l'usage, à quatre scrutins : 1° pour le président ; 2° pour les quatre vice-présidents ; 3° pour les huit secrétaires ; 4° pour les trois questeurs.

Le doyen d'âge qui occupera la présidence provisoire mardi sera comme les années précédentes le vénérable M. Pierre Blanc, député de la Savoie, qui atteindra le 29 juin prochain, l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Pour l'élection de la présidence, M. Henri Brisson ne paraît pas devoir rencontrer de concurrent.

Le choix des vice-présidents donnera lieu, au contraire, à des compétitions. Les vice-présidents sortants sont, on le sait : MM. de Mahy, Etienne, Clausel de Coussergues et Poincaré.

Ce dernier, élu il y a deux mois environ, a été appelé à remplacer M. Lockroy qui quittait le bureau de la Chambre pour devenir ministre de la marine.

De sorte qu'actuellement il n'y a plus aucun vice-président pris dans les rang du parti radical.

Ce parti va revendiquer de nouveau un siège à l'élection de mardi, pour rétablir la tradition. On ne sait encore sur lequel des quatre sièges il portera son choix. Parmi les candidats dont on parle pour ce siège, on cite M. Sarrien, président actuel de la gauche radicale ; M. Gerville-Réache M. Maurice Faure.

Pour les secrétaires, il ne paraît devoir se se produire de compétitions que pour le huitième siège, qui était attribué constamment aux socialistes et qui, depuis deux mois, a été pris par les modérés, à la suite de la démission de M. Pierre Richard.

Les secrétaires sont : MM. Chaudey, Farjon. Dulau, Doumergue. Laroze, Bézine et Ernest Carnot, les diverses nuances de gauche et M. Plichon de la droite.

Pour les trois sièges de questeurs, il y aura également des compétitions. Les sortants sont : MM. Guillemet, Royer et Bizarelli. On annonce plusieurs candidatures nouvelles, notamment de MM. Isambert et Gustave Rivet.

Le Sénat, contrairement à ce qui a eu lieu à la Chambre, n'élit jamais son bureau le jour d'ouverture de la session. Il se borne ce jour-là à fixer la date de l'élection. Celle-ci sera, selon toutes probabilités, fixée au jeudi 16 janvier.

On sait que la présidence va être vacante par suite de la retraite de M. Challemel-Lacour qui renonce à solliciter le renouvellement de ses fonctions.

Nous avons déjà publié la liste des divers candidats qui se disputent sa succession à la présidence. Une réunion plénière des gauches du Sénat aura lieu, sans doute mercredi, pour tâcher d'arriver à la désignation d'un candidat unique.

LE GÉNÉRAL DOODS

Le général Doods, commandant la quatrième brigade d'infanterie de marine, est nommé commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine, en remplacement du général Duchemin, qui le remplace à la tête de la quatrième brigade.

Chronique Électorale
L'Élection du Quesnoy

Nous recevons la communication suivante :

Un groupe de républicains du Quesnoy a pris l'initiative de convoquer jeudi 9 courant en réunion privée les groupes républicains des communes du canton Est du Quesnoy et former avec les 69 délégués qui ont répondu à leur appel un comité électoral pour sanctionner et appuyer la candidature de celui dont le nom serait désigné par ce congrès.

Ce comité définitif, placé sous la présidence de M. Vinoix, de Louvignies, a accepté et approuvé les propositions du comité d'initiative et, après avoir entendu les allocutions ou déclarations de MM. Deleporte, du Quesnoy ; Carlier, de Hecq ; Lefebvre, d'Englefontaine ; Ducornet et Monneret, de Poix ; Rousseau, de Jolimetz, a procédé au vote sur les noms présentés.

M. Emile Deparis, de Louvignies-Quesnoy, a recueilli les trois quarts des votes de l'assemblée représentant le choix de douze communes sur quinze.

M. Deparis à qui ce résultat a été immédiatement communiqué, n'a pu accepter aussitôt et a prié le comité d'attendre sa réponse, qu'il a donnée samedi dans la journée.

M. Emile Deparis a accepté et sa candidature a été acclamée dans toutes les communes et particulièrement à Englefontaine, dans une réunion due à l'initiative de M. Cantineau.

Chronique Régionale
Le Mérite agricole

Les promotions dans l'ordre du Mérite agricole paraîtront demain ou mardi à l'*Officiel*.

Les nominations en ce qui concerne le département du Nord sont ajournées au 19, à raison de l'inauguration de l'école de Wagnonville.

***

Le *Journal officiel* publiera demain les décorations suivantes intéressant le Pas-de-Calais.

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Lecoq, agriculteur à Ablin-Saint-Nazaire ; Lenfant, cultivateur à Lorgies ; Vallée, agriculteur à Saint-Georges ; Vasseur, distillateur à Saint-Omer.

LES GRÈVES D'HALLUIN
Chez M. Defretin

L'entente ne s'est pas encore faite samedi soir sur les articles en suspens.

Le travail ne sera certainement pas repris aujourd'hui lundi, et nous croyons même savoir qu'il n'y aura pas d'entrevue.

Il faudra donc attendre à demain mardi pour savoir si l'entente définitive va se faire. Ce qu'on croit généralement.

Le calme est toujours absolu à Halluin.

Chronique Locale
ROUBAIX
Une vieille question qui rajeunit

Notre confrère, l'*Egalité*, nous en voudra peut-être de remettre sur le tapis une question fort vieille, mais trop palpitante : nous voulons parler de l'indemnité municipale à accorder aux sinistrés intéressants du mont-de-piété.

Parmi toute la presse locale, l'*Avenir* a été le premier à demander que les pouvoirs communaux intervenant, quelque chose soit fait en faveur des malheureux qui dans une soirée sinistre ont vu leurs frusques ou leurs bijoux garants d'un prêt, devenir la proie des flammes.

Très courageusement, l'*Egalité*, nous emboîtant le pas, a joint sa voix à la nôtre. Elle a même fait plus, comme elle est l'organe avéré de notre administration collectiviste, elle s'est portée presque garant, nous disons presque par modestie, que quelque chose serait fait en faveur des emprunteurs sur gages dignes d'intérêt.

Attendez, nous disait-elle et vous verrez ce que va faire une municipalité, dite ouvrière en faveur des malheureux qui ont été lésés dans leurs intérêts.

Sous peine de paraître vouloir contre-carrer quand-même, nous avons attendu et nous avons bien fait, puisque dans la séance du Conseil municipal du 10 décembre 1895, nos édiles sur le rapport de M. Delétrez, renvoyaient aux commissions compétentes un projet de crédit de 25,000 francs, afin que les sinistrés qui n'auraient pas rétrocédé leurs nantissements puissent toucher un secours de 20 0/0 sur les objets de literie, de linge et de vêtements et 10 0/0 pour les bijoux dont la valeur ne dépasse pas 50 francs.

Si nous avons bonne mémoire, MM. Derzelle et Thérin demandèrent qu'au lieu du renvoi aux commissions le crédit fut voté séance tenante. Le maire, M. Carrette, fit quelques observations, puis quand il fut bien stipulé que le vœu, — car c'était un vœu, — du citoyen Deletrez, reviendrait à la prochaine séance, le renvoi aux commissions compétentes fut prononcé.

Depuis lors, deux séances du conseil municipal ont eu lieu et le vœu du citoyen Deletrez est tombé dans l'oubli. Contrairement aux promesses faites, les commissions l'ont gardé par devant elles.

Est-ce un enterrement de première classe ou un étouffement qui relève de la justice des électeurs.

Nous posons la question à l'*Egalité* qui s'était constitué le champion officiels des sinistrés intéressants et nous lui faisons remarquer que la session de novembre étant close, les malheureux qui ont quelque espoir, étant donné les promesses de l'*Egalité* sont en droit de se demander qui le conseil a entendu tromper dans sa réunion du 10 décembre.

L'incendie a eu lieu le 4 août 1894 et depuis, les braves ouvriers qu'une impérieuse nécessité avait forcés à engager leurs vêtements ou leurs bijoux, attendent. Notre administration a-t-elle cru qu'il n'était pas encore temps de leur donner satisfaction ? Est-ce un « passez muscade » de ce calibre qu'on leur avait promis,

Nous avons lieu à bon droit de nous étonner de la désinvelture de notre municipalité collectiviste dans une question qui intéressait les travailleurs.

Quelles que soient les explications qu'on puisse donner, non-seulement la question d'indemniser les sinistrés du Mont-de-Piété, n'est pas venue à la séance qui a suivi le renvoi aux commissions, d'un crédit de 25.000 francs, mais forcément, si la chose n'est pas enterrée elle subira un retard d'autant plus fâcheux que l'argent ne manque pas, au dire du citoyen Lepers.

Un nouveau service de tramway

Hier, sur la ligne de Roubaix à Lannoy, a été inauguré le nouveau service des trammays électriques.

Les départs avaient lieu anparavant toutes les vingt minutes ; à l'avenir, ils se feront tous les quarts-d'heure. Nous applaudissons volontiers à cette heureuse innovation ; cela évitera une perte de temps précieuse et les multiples réclamations des voyageurs.

Un enfant qui a le pied écrasé

Samedi, vers huit heures du soir, un enfant de douze ans, Augustin Herman, dont les parents demeurent rue Inkerman, a été la victime d'un accident dû à son imprudence.

Pendant l'absence de M. François, messager, le garçon monta sur la voiture, s'assit au fond et se déchaussa.

Au même moment, le domestique de M. François referma le derrière de la voiture qui étaii resté ouvert. L'enfant poussa alors des cris terribles ; son pied ne venait d'être pris comme dans un étau et écrasé.

Comme bien on pense, le domestique rouvrit aussitôt. M, François qui était accouru transporta le jeune blessé dans une pharmacie voisine où des soins empressés lui furent prodigués.

Il a été reconduit ensuite chez sa mère où un médecin fut mandé en toute hâte.

Une sauvage agression

Dans la nuit de samedi à dimanche, un cabaretier de la rue de Tourcoing Vansteenkiste, Charles qui demeure au numéro 125, a été la victime d'une sauvage agression.

A l'heure réglementaire de la fermeture des débits de boissons, M. Vansteenkiste étant sorti de sa maison pour fermer les volets fut appréhendé par plusieurs individus qui l'entourèrent et l'entraînèrent au milieu de la route.

L'un d'eux, le saisissant alors au cou, le terrassa en le frappant violemment.

La victime allait sans doute succomber sous les coups de ses féroces adversaires ; mais dans la lutte, elle avait eu la force de crier au secours et des voisines qui l'avaient heureusement entendu pousser des cris de détresse accoururent.

A leur vue les agresseurs prirent tous la fuite On put retenir le signalement d'un de ces derniers; la police avertie le recherche et réussit quelque temps après à le mettre en état d'arrestation,

Il s'appelle Groven Joseph, âgé de 27 ans, exerçant la profession de charbonnier, demeurant rue de France, 143,

Il a été écroué au poste de police du 1er arrondissement.

Une enquête est ouverte par la police pour retrouver les autres coupebles.

Les suites de l'ivresse

Un jeune homme de 18 ans, Dubrulle François demeurant place du Trichon, n'est guère commode quand il a bu.

Samedi après-midi il l'a appris à ses dépens.

Après avoir fêté dans la journée largement Bacchus, il vint échoir chez Mme Meyer qui crut bon de refuser de donner à boire à l'ivrogne.

Rendu furieux, il s'empara d'une chaise et la brandissant, il brisa un abat-jour en porcelaine.

Son méfait accompli, il se sauva précipitamment dans la direction du boulevard de Belfort, où il fut arrêté dans un estaminet par deux agents avertis de cette affaire.

Il a été écroué au dépot central.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*. 44

Le Médecin
A LA CORDE
TROISIÈME PARTIE

— Etes-vous pressé ?...
— Non, mais...
— C'est elle qui vous attend...
— Qui, elle ?...

Ce doit être un fou! pensait Lucien.

Charlot changea presque subitement de ton.

— Pardon, fit-il, mais j'ai à vous demander un renseignement qui m'intéresse au plus haut degré, auquel tout mon bonheur présent et futur est attaché... Promettez-moi de me répondre avec sincérité...

— Parlez, dit Lucien, qui n'était cependant pas tout à fait revenu de son opinion qu'il était en présence d'un voleur ou d'un insensé.

Toutefois, l'accent avec lequel Charlot venait de s'exprimer n'avait pas été sans lui causer quelque impression.

— Une question résumera tout. Vous connaissez, n'est-ce pas, Marie la Rieuse ?

— J'ignore quelle est cette personne.

— Oh ! ce n'est pas possible... Vous mentez !

— Bien que vous ne soyez pas très poli, je vous affirme que je dis la vérité.

— Vous me le jurez sur votre mère !

— Monsieur, dit Lucien d'un ton grave, ma mère est morte depuis peu. Vous me permettrez de respecter assez sa mémoire pour ne pas faire intervenir son nom dans cette affaire.

— Oh ! c'est vrai, je vous comprends ! C'est que, monsieur, je voudrais bien vous voir invoquer ce que vous avez de plus sacré. Vous ne vous imaginez pas quel prix j'attache à l'assurance que vous n'êtes pas l'amant de la Rieuse.

— Son amant !

— Oui... je vous ai parlé de votre mère, parce que le souvenir de la mienne est pour moi ce qu'il y a de plus respectable... Je préférerais mourir plutôt que la profaner... Ah ! si vous me parliez de mon père !...

Lucien fut encore frappé de la manière dont Charlot avait prononcé ces dernières paroles. Il réfléchit un instant.

— Je suis un homme d'honneur, lui dit-il enfin et j'estime que ma parole vaut quelque chose. Je vous la donne... Je ne sais quelle est la femme que vous m'avez nommée.

Le garçon eut un cri de joie et saisit la main de Lucien.

Merci, dit-il, merci... Qu'avait-on prétendu ? J'avais bien souffert en songeant que c'était vous vous surtout...

— Vous me connaissez ?

— Je ne vous avais vu qu'une fois... Je ne vous avais pas oublié, car vous m'aviez fait une impression...

Lucien était de plus en plus surpris.

— Je ne veux pas me faire meilleur que je ne suis, continua Charlot. Je vous ai envié lorsque j'ai su que c'était vous...

— Je ne vous comprends pas...

— Il est inutile que vous sachiez...

— Et si j'y tiens !

— Tout à l'heure vous m'avez pris pour un malfaiteur ! Eh bien, imaginez-vous que je le sois réellement... Il est sûr que je n'avais pas de bonnes intentions... Répondez-moi donc et ne m'interrogez pas... Vous avez cru ensuite que j'étais un fou... Que fait-on des insensés ?... On les livre à la police pour qu'on les enferme dans un hospice... Faites-moi enfermer et ne m'adressez plus de question...

— Je vous ai satisfait tout à l'heure... A votre tour !... Que signifient vos réticences ?...

— Qu'ai-je dit ?... Que je vous ai envié... Et n'est-il pas naturel qu'un misérable tel que moi, vêtu de haillons sordides, regrette de n'être pas, comme vous, riche et bien né, au lieu d'être un objet de pitié ou de mépris, un vagabond, un bâtard...

— Vous n'avez pas de père, dites-vous, mais vous en parliez tout à l'heure...

— Je le connais en effet, mais lui ne me connaît pas...

— Ah ! Et pourquoi cette impression particulière que vous dites avoir ressentie la première fois que vous m'avez vu.

— Vous tenez donc bien à le savoir ?

— Oui,

Lucien et Charlot s'étaient arrêtés près d'un bec de gaz.

L'amant de la Rieuse regarda les loques qui le couvraient et la tenue élégante du jeune homme, Il compara de nouveau leurs deux états.

Une pensée lui vint, une pensée de vengeance à l'égard de Dorgeval. Il lui sembla qu'il allait punir cet homme qui avait été sans cœur et sans entrailles en montrant à son fils légitime comment il s'était conduit jadis et quelles avaient été les suites de sa dureté impitoyable.

Lucien, insistant encore, lui dit :

— Qui êtes-vous ?

Charlot répondit :

— Je suis votre frère !

L'amoureux de Camille eut une exclamation.

— Aux yeux de la société, dit le vagabond, je ne suis rien, mais la nature a des lois autrement fortes que celles des nations. Nul ne peut les enfreindre. L'enfant qui naît en dehors du mariage est aussi bien le fils d'un homme que celui qui est le fruit de l'union légitime. Le fait brutal est le même. Votre père a eu beau abandonner la femme qu'il a séduite, je ne lui en dois pas moins d'être venu au monde, triste présent et dont je ne lui ai aucune reconnaissance.

— Il faut que vous me racontiez tout.

— Je ne vous ferez pas de demi-confidence, maintenant que j'ai commencé... Votre mère était une digne et sainte femme... Il est nécessaire que vous ne méprisiez pas la mienne parce que le malheur l'a choisie pour victime. Vous jugerez qui a été coupable, et s'il y a un arrêt à prononcer, vous le prononcerez. Mais peut-être comme vous le disiez, le moment actuel est-il inopportun ?...

— Non... J'ai hâte... A moins que vous-même...

— J'ai passé toute la journée à attendre votre sortie... Mes heures de nuit sont aussi libres et aussi peu précieuses que mes heures de jour...

Charlot fit à Lucien le récit de sa naissance tel qu'il le tenait de la pauvre fille envers qui Dorgeval avait été si cruel et si lâche. Il n'oublia pas la triste scène à laquelle nous avons assisté et où Lucie vint demander pour son fils en bas-âge un peu de pain qui lui fut refusé.

Amélie l'avait secourue quand elle était tombée évanouie sur le trottoir même de la maison et Lucien reconnut bien là l'inépuisable charité de celle qui n'était plus.

Il lui avait été épargné d'apprendre une chose pénible grâce à la délicatesse d'une infortunée. C'était à lui que l'épreuve était réservée de savoir combien son père avait été méprisable.

L'amant de la Rieuse pleura en retraçant les derniers moments de sa mère qui le laissait absolument sans ressources. Il décrivit ensuite sa pauvre existence, ses amours avec Marie, ce qu'il avait ressenti quand elle avait disparu et les angoisses qu'il avait éprouvées depuis.

Cette histoire émut profondément Lucien. Il comprenait que c'était là la vérité tout entière; qu'il entendait, et plaignait de tout son cœur le malheureux qui lui avouait, à son tour, ses fautes, ne dissimulant pas avoir été sans courage après que la Rieuse l'eût quitté.

Il ne put s'empêcher de faire un rapprochement entre la situation de Charlot et la sienne propre.

Dans des circonstances presque semblables, avaient perdu celles qu'ils aimaient. Ils étaient ils éprouvés de la même manière, et qui sait si Dieu n'avait pas voulu, pour donner un exemple, que le sort de deux frères nés dans des conditions si différentes fût le même ?

Lucien voyait clairement l'œuvre de la destinée. Elle les avait condamnés l'un et l'autre aux mêmes tourments, et rien n'avait empêché, ni la conduite indigne de son père, ni la distance sociale qu'ils ne se retrouvassent un jour exactement frappés.

Le fils légitime eût envié le bâtard s'il eût su de quel crime il avait à supporter la responsabilité !

Charlot ne savait pas ce qui rendait Lucien silencieux. Il crut qu'il s'interrogeait sur la conduite qu'il devait tenir et voulut le délivrer de tout embarras.

— Et maintenant, dit-il, adieu ! Pardonnez-moi si quelque chose vous a affligé. Merci d'avoir bien voulu me rassurer, puis de m'avoir écouté.

— Qu'allez-vous faire ?

— Je chercherai la Rieuse... Peut-être lui pardonnerai-je si elle a été coupable envers moi et si elle se soucie encore de mon pardon !

— Et si elle n'a pas été coupable ?

— C'est qu'alors un malheur l'aura frappée. Pauvre Marie !...

— Ne vous alarmez pas!... M'est-il possible de vous être de quelque utilité ?

— Vous êtes bon comme celle qui recueillit quelques instants ma mère et la traita comme une sœur !

— N'êtes-vous pas mon frère ?

Charlot sentit les larmes lui venir aux yeux.

— Vous êtes un digne cœur, vous !

— Vous m'avez dit que vous étiez sans ressources, me permettez-vous de vous venir en aide ?

Lucien tira un portefeuille de sa poche.

— Une aumône ! A quoi en suis-je réduit ?

— Un secours, un prêt, si vous voulez... Je n'ai pas l'intention de vous offenser... Acceptez donc...

— Non...

— Vous êtes dans le besoin et moi je suis riche... N'est-il pas naturel que je vous offre un peu du superflu dont je jouis, et que je ne dois pas à mon père, car ma mère avait aussi quelque fortune... Est-ce par fierté que vous ne voulez pas ?

— Ne vous ai-je pas tout révélé ?... De quoi donc serais-je fier ?

— Alors je vous prie, je vous en supplie...

— Plus tard, pas aujourd'hui... Si je vous rendais un service, je ne craindrais pas, à mon tour, d'en recevoir un autre de vous ; mais actuellement...

— L'occasion de vous servir, je vous la fournirai...

— Quand ?...

— Demain.

Lucien ajouta avec un accent profond :

— Moi aussi j'ai perdu quelqu'un que je veux retrouver. Je puis conter sur vous, mon frère...

Charlot tressaillit.

— Oh ! oui...

Ils convinrent d'un rendez-vous pour le jour suivant. On devine que Lucien avait songé à employer Charlot pour rechercher Camille.

Il insista encore afin que le garçon prît de l'argent, mais ce dernier persista dans son refus avec obstination.

Nous savons qu'il n'avait d'autre domicile que le port ou la rue, qu'il n'avait rien mangé depuis la veille, mais il considéra comme un déshonneur de rien recevoir de son frère.

THÉODORE HENRY.

(A suivre)